

# Astuce du mois

## Septembre 2014



No. séquentiel du résident dans le eFRAN = 6 caractères maximum (incluant le tiret « - »).

Depuis 1 an, le numéro séquentiel du résident inscrit sur les profils bio-psycho-sociaux et les extrants possède 7 caractères (exemple : 02-0138).

Dans la version du eFRAN que vous utilisez, le nombre de caractères est demeuré à 6 (exemple : 02-138).

La saisie d'un 7<sup>ème</sup> caractère est impossible.

Donc, lors d'une transaction « **Transfert-Admission d'un autre EMS** », voici comment inscrire le numéro séquentiel dans le champ « **Numéro séquentiel dans l'EMS d'origine** » :

- ⇒ s'il est inférieur à 1000 (ex : unité = 2 et séquence = 138), vous avez 3 possibilités : 02-138 ou 020138 ou 2-0138
- ⇒ s'il est de 1000 ou plus (ex : unité = 2 et séquence = 1007), vous avez 2 possibilités : 021007 ou 2-1007